

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES À L'OFFICE SPÉCIAL DE PUBLICITÉ

Département SPJO

CS 30018, 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex

Tél. : 01-49-04-01-72 ou 01-49-04-02-15 – Télécopie : 01-43-33-32-26

(L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

CONCESSIONS DIVERSES

N° 16638

LE PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Demande de permis exclusif de recherches de mines d'or, argent, platine, métaux de la mine du platine, cuivre, cérium, scandium et autres éléments des terres rares, zinc, plomb, chrome, nickel, tellure et diamant, permis « NEM 4 » par la société des NEWMONT LASOURCE SAS

Par demande du 25 juillet 2012, reçue et enregistrée le 3 août 2012, la société Newmont LaSource SAS, sise 153, rue de Courcelles, 75017 Paris, a sollicité l'octroi, pour une période de cinq ans, du permis exclusif de recherches de mines d'or, argent, platine, métaux de la mine du platine, cuivre, scandium et autres éléments des terres rares, zinc, plomb, chrome, nickel, tellure et diamant, dit permis « NEM 4 », situé sur une partie du département de Guyane sur les communes d'Iracoubo, Mana et Saint-Elie.

La superficie du périmètre demandé est d'environ 188,28 km².

Les coordonnées géographiques, exprimées en RGF G95, des sommets du périmètre du permis s'établissent ainsi qu'il suit :

	LONGITUDE W RGF G95	LATITUDE N RGF G95
A	215010	548410
B	239345	548410
C	239345	540655
D	215010	540655

En application de l'article 19 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, cette demande de permis est soumise à une mise en concurrence d'une durée de trente jours à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française, soit du 20 décembre 2013 au 20 janvier 2014 inclus.

Il est expressément précisé que le présent avis ne porte, pour ce qui concerne l'or, que sur la partie du périmètre décrit ci-dessus, qui n'était pas comprise dans celui qui a fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence à l'occasion de l'avis n° 15619 relatif à la demande de permis exclusif de recherches de mines d'or « Pedral » publié au *Journal officiel* de la République française, le 1^{er} décembre 2013, page 43.

Pour les autres substances, il porte sur la totalité de la superficie sollicitée, soit 188,28 km².

La demande ainsi que les documents cartographiques associés peuvent être consultés, dans ce délai, aux jours et heures d'ouverture au public (sauf les jours fériés) :

M. le ministre du redressement productif, direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, direction de l'eau et de la biodiversité, bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques (GR2), Arche de La Défense, paroi Sud, 92055 La Défense Cedex ;

A la préfecture de la Guyane, au sein de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), unité mines et carrières, sise impasse Buzaré, BP 6003, 97306 Cayenne Cedex.

Toute demande concurrente est présentée comme la demande initiale. Elle est adressée au ministre en charge des mines à l'adresse indiquée ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de trente jours à compter de la date du présent *Journal officiel*.